



# **Commission d'évaluation de l'enseignement collégial**

RAPPORT D'ÉVALUATION

Version définitive

## **Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité**

### **du Collège Select Aviation**

Première étape – Évaluation d'un programme d'études et de l'application de  
la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes*

Octobre 2023

## Introduction

L'Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité vise les nouveaux établissements d'enseignement collégial et ceux qui n'ont pas encore développé leur système d'assurance qualité. Elle a pour objectif de les amener à porter un regard critique, d'abord, sur la qualité d'un des programmes d'études qu'ils offrent, sur l'application de leur *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP) et sa capacité à soutenir l'amélioration continue des programmes d'études ainsi que sur l'application de leur *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) et sa capacité à soutenir la qualité de l'évaluation des apprentissages. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial contribue ainsi, chez ces établissements, à l'élaboration et à l'application de mécanismes institutionnels d'assurance qualité et au développement d'une expertise en matière d'évaluation.

Les attentes de la Commission sont définies dans un cadre de référence<sup>1</sup>. L'évaluation du programme *Pilotage du transport aérien, spécialisation avion* (EWA.16) et de l'application de la PIEP du Collège Select Aviation constitue la première étape de cette approche. L'évaluation de l'application de la PIEA sera réalisée dans une deuxième étape, prévue quelques années après la première.

Le rapport d'autoévaluation du Collège Select Aviation a été reçu par la Commission le 20 juin 2022. Un comité présidé par une commissaire l'a analysé, puis a effectué une visite à l'établissement les 5 et 6 octobre 2022<sup>2</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des instructeurs<sup>3</sup>, des étudiants et du personnel non enseignant. Cette visite a permis un examen des principaux aspects de la mise en œuvre du programme ainsi que de l'application de la PIEP.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles arrive la Commission après avoir analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information complémentaire lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Select Aviation et du programme évalué, ce rapport présente d'abord les observations de la Commission sur la démarche d'autoévaluation réalisée par l'établissement à partir des

- 
1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. [Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité – Orientations et cadre de référence, troisième édition](#), Québec, mai 2021, 41 pages.
  2. Outre la commissaire, M<sup>me</sup> Diane Cyrenne, qui en assumait la présidence, le comité était composé de M. Normand W. Bernier, directeur général retraité du Cégep Vanier, M<sup>me</sup> Marie Paré, professeure à la retraite du Cégep de Sainte-Foy et M. Louis Côté, professeur à la retraite du Cégep d'Alma, dont la participation s'est limitée à l'analyse préalable. Le comité était assisté de M. Michel Nadeau, agent de recherche de la Commission, responsable de la rédaction du rapport d'évaluation. M. Éric Aubin, commissaire, accompagnait le comité à titre d'observateur.
  3. Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

critères de conformité de la démarche aux attentes de la Commission, de pertinence des choix méthodologiques et de qualité de l'analyse des données. Il présente ensuite le jugement porté par la Commission sur le programme lui-même à partir des six critères suivants : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité et la qualité de la gestion du programme. Par la suite, le rapport expose, au regard des critères d'efficacité et de conformité, le jugement porté par la Commission quant à l'application de la PIEP. Enfin, il traite du plan d'action, c'est-à-dire du suivi que l'établissement compte apporter à son évaluation de programme et à l'évaluation de l'application de sa PIEP.

Le rapport d'évaluation souligne les points forts et comprend, le cas échéant, des commentaires et des avis sur les points à améliorer. Les avis peuvent être de l'ordre de l'invitation, de la suggestion ou de la recommandation. Ces avis sont susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études et de l'application de la PIEP.

## Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Collège Select Aviation est un établissement d'enseignement privé non subventionné situé à Gatineau. Autorisé à offrir cinq programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC) depuis 2017, il offre le programme *Pilotage du transport aérien, spécialisation avion* depuis sa création en 2018. C'est ce programme qui a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de la présente opération. Défini en objectifs et standards, il donne droit à 31 unités et comprend 13 cours offerts en anglais ou en français. Il totalise 1 005 heures de formation réparties en 3 phases, chacune d'une durée de 2 sessions, pour un total de 6 sessions. Chaque phase correspond à une licence ou à une qualification, communément appelée annotation dans le monde de l'aviation, à acquérir par le futur pilote. La formation est suivie de jour, à temps plein, et a une durée planifiée de 24 mois, qui varie d'une cohorte à l'autre selon, entre autres, les conditions météorologiques dont la pratique de vol est tributaire. Le Collège est assujéti à la réglementation fédérale qui régit le secteur de l'aéronautique et Transports Canada en assure le respect.

La formation des étudiants est assurée par des instructeurs au sol et des instructeurs de vol. Les instructeurs au sol assument la tâche d'enseignement théorique, alors que les instructeurs de vol voient à la partie pratique; un même instructeur peut assumer les deux fonctions de travail. Tous les instructeurs travaillent à temps plein sauf dans le cas de besoins spécifiques pour les formations avancées pour lesquelles le Collège fait appel à des pilotes professionnels travaillant pour des compagnies aériennes. Quant au nombre d'étudiants inscrits, il s'est accru depuis l'implantation du programme. Celui-ci comptait 1 étudiant à l'hiver 2018, 15 à l'automne de la même année et 88 à l'été 2020. Le nombre d'inscrits a ensuite fléchi à l'automne 2020 et a remonté jusqu'à 84 à l'automne 2021. Au moment de la visite, toutes les opérations étaient regroupées au campus de Gatineau. Le potentiel du marché offert par cette région a incité la direction à y relocaliser ses activités. Le Collège compte poursuivre l'accroissement de sa clientèle et vise un nombre équivalent d'étudiants internationaux et locaux. En marge de ses formations collégiales, le Collège continue d'offrir une formation modulaire à une clientèle attirée par le pilotage récréatif. En outre, il a développé des opérations aériennes commerciales, dont des tours d'hélicoptère et du travail à l'élingue, par le biais de son entreprise Select Aviation Services.

Au terme de leur formation, les diplômés se voient offrir la possibilité de travailler comme pilote et de cumuler des heures de vol au sein de l'entreprise. En complétant la formation appropriée, certains diplômés deviennent instructeurs au sol puis instructeurs de vol, s'ils répondent aux exigences de Transports Canada.

Doté d'un conseil d'administration et dirigé par deux propriétaires qui agissent respectivement en tant que président-directeur général et vice-président, le Collège est

constitué de quatre départements (opérations, académique, maintenance ainsi que ventes et marketing) auxquels se greffent un service de la comptabilité, une équipe de soutien administratif et des chargés de projets.

Le département des opérations voit à l'organisation de l'ensemble de la formation en vol des étudiants. Le département des opérations est placé sous la responsabilité du chef instructeur de vol qui assure le suivi de la formation, la gestion des horaires de vol, l'encadrement des instructeurs de la formation en vol, ainsi que la gestion des ressources matérielles et des équipements liés aux activités aériennes, dans le respect des exigences imposées par Transports Canada.

Le département académique a la responsabilité du registrariat, de l'encadrement des instructeurs fournissant la formation au sol, du suivi de la formation théorique des étudiants, de l'application de la PIEA et de la PIEP. Ce département est supervisé par la Direction des études.

Le département de maintenance, détenant une certification d'organisme de maintenance agréé délivrée par Transports Canada, est responsable de la sécurité des aéronefs. Il voit à l'entretien et à la remise à neuf des avions, gère le roulement de la flotte et s'assure des priorités pour répondre aux besoins de formation et aux activités commerciales. De plus, il soutient les instructeurs et les élèves-pilotes en leur prodiguant des conseils ou en leur apportant de l'aide au besoin.

Le département des ventes et du marketing, composé de quatre représentants, œuvre au développement des affaires et au rayonnement du Collège. Il gère les communications tant internationales que locales et participe à des foires sur l'aéronautique à travers le monde, particulièrement en France, d'où provient une partie importante des étudiants du programme.

La PIEP ayant servi d'assise à l'évaluation du programme par le Collège a été adoptée par son conseil d'administration en mars 2019 et est en vigueur depuis cette date. Elle a été jugée satisfaisante par la Commission en octobre 2019.

## **Évaluation de la démarche**

### **La conformité de la démarche aux attentes de la Commission**

Ce critère permet de vérifier si le Collège a répondu à l'ensemble des attentes de la Commission quant à la démarche d'autoévaluation.

Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège a traité les deux volets de l'évaluation définis par la Commission dans son cadre de référence, soit l'évaluation du programme *Pilotage du transport aérien, spécialisation avion*, selon les critères prévus, et l'évaluation de l'application de sa PIEP selon les critères de conformité et d'efficacité.

Le comité d'autoévaluation était composé du vice-président aux opérations, du chef instructeur de vol, de la registraire, de la gestionnaire de projet et du directeur adjoint des études. Il a procédé à la planification des travaux et à l'élaboration des outils d'évaluation. Par la suite, les données ont été collectées, validées et analysées afin de rédiger le rapport d'autoévaluation. Ce rapport, incluant un plan d'action, a été adopté par le conseil d'administration, puis acheminé à la Commission en juin 2022. Sans avoir réalisé un devis spécifique pour cette évaluation, le comité d'autoévaluation a suivi le *Guide de réalisation d'une autoévaluation de programme d'études* apparaissant en annexe de la PIEP du Collège, auquel il a ajouté les *Objets d'évaluation additionnels* faisant office d'enjeux. Ainsi, pour chacun des critères, le comité a énoncé diverses questions traduisant ses préoccupations auxquelles l'autoévaluation devait répondre. La Commission souligne l'engagement du Collège lors de la réalisation de l'exercice d'autoévaluation, autant au regard de la rigueur de sa démarche que du respect des échéanciers, et ce, dans le contexte particulier qui prévalait au moment de l'évaluation, soit la pandémie et la relocalisation des installations de Drummondville vers le campus de Gatineau en 2021.

Le Collège s'est doté d'un plan d'action prenant en compte tous les volets de la démarche d'autoévaluation. Huit actions sont en lien avec l'autoévaluation du programme et une concerne l'autoévaluation de l'application de la PIEP.

La Commission note que les résultats de la démarche d'autoévaluation n'ont pas fait l'objet de consultations. Elle encourage donc le Collège à consulter les groupes concernés lors d'une prochaine évaluation de programme.

## **La pertinence des choix méthodologiques**

Ce critère permet de vérifier si l'établissement a utilisé des méthodes et a recueilli des informations qui lui permettent de documenter adéquatement les questions étudiées et les objets évalués en vue de leur analyse et de prendre en compte l'opinion des personnes, instances et groupes concernés.

Le comité d'autoévaluation s'est appuyé sur le *Guide de réalisation d'une autoévaluation de programme d'études* pour déterminer les données sur lesquelles il allait se baser pour réaliser l'autoévaluation. De plus, il a formulé des objets d'évaluation additionnels, reflétant des préoccupations propres au comité en lien avec le programme évalué, qui ont nécessité l'ajustement de certains questionnaires afin de recueillir des informations supplémentaires. Les données documentaires disponibles ont été utilisées, notamment le cahier de

programme et les données statistiques présentes dans son système d'information. Ces dernières comprennent les données socioéconomiques contenues dans les contrats de services éducatifs, les taux d'admission, les profils scolaires et les résultats des étudiants. Une analyse des questions de toutes les évaluations finales de cours a été réalisée et six évaluations finales ont été jointes au rapport d'autoévaluation. Le comité d'autoévaluation a aussi annexé les plans de cours au rapport sans toutefois en présenter une analyse. Le Collège a également utilisé les données perceptuelles issues de différents questionnaires. Ainsi, le rapport d'autoévaluation présente la compilation de ces questionnaires auxquels des étudiants, des instructeurs, un représentant de l'équipe des ventes, des pilotes d'expérience et des représentants de compagnies aériennes ont répondu. En outre, l'Association québécoise du transport aérien a été questionnée et des groupes de discussion ont été tenus avec la direction, les instructeurs et les étudiants.

Le comité d'autoévaluation a procédé à la validation des données recueillies selon une méthode proposée par Transports Canada. À titre d'exemple, il a validé la pertinence des réponses en lien avec les questions posées. Il s'est aussi assuré que chaque personne sondée ne réponde qu'une seule fois et a vérifié la cohérence des réponses d'un même répondant à l'égard de diverses questions. Afin d'assurer la confidentialité des informations, le comité d'autoévaluation a utilisé les outils informatiques permettant de gérer les autorisations d'accès.

La Commission est d'avis que, dans l'ensemble, les données utilisées par le Collège provenaient de sources variées et qu'elles étaient pertinentes pour l'évaluation des différents aspects du programme au regard des critères de la Commission. Toutefois, elle note que le faible nombre de répondants à chacun des questionnaires, en particulier celui destiné aux diplômés, nuit à la réalisation d'un portrait juste du programme.

## **La qualité de l'analyse des données**

Ce critère permet de vérifier si l'analyse réalisée par l'établissement est objective, rigoureuse, appuyée sur les données présentées dans le rapport et en lien avec les enjeux déterminés par l'établissement au moment de rédiger le devis. Il permet également de vérifier la capacité du rapport à établir clairement les liens entre les conclusions et les données qui y sont présentées.

Le comité d'autoévaluation a procédé à une analyse objective et rigoureuse des données qu'il a recueillies. Les données ayant servi à l'analyse sont clairement présentées dans le rapport d'autoévaluation. L'analyse a pris en compte les enjeux de l'évaluation, et les conclusions auxquelles arrive le Collège découlent de l'analyse.

## **Conclusion sur la démarche**

Dans l'ensemble, la Commission est d'avis que la démarche a permis au Collège de broser un portrait complet du programme. Elle souligne l'engagement du Collège pour la réalisation de l'exercice d'autoévaluation autant dans la rigueur de sa démarche que dans le respect des échéanciers étant donné le contexte particulier qui prévalait au moment de l'évaluation, soit la pandémie et la relocalisation des installations vers un autre campus. Toutefois, le faible nombre de répondants aux questionnaires n'a pas permis de recueillir suffisamment de données pour conclure que le Collège a réalisé un portrait juste du programme ni que celui-ci traduit bien la réalité de son établissement.



## Évaluation d'un programme d'études selon les six critères de la Commission

La Commission se prononce sur les résultats et les conclusions de l'établissement sur la qualité du programme évalué. Pour chacun des critères, elle fait ses principales constatations, note les points forts et souligne les points à améliorer par rapport à la mise en œuvre du programme.

### La pertinence du programme

Ce critère permet d'examiner l'adéquation des objectifs, des standards et du contenu du programme aux attentes et aux besoins du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société afin d'adapter de façon continue le programme à ces attentes et à ces besoins.

Le comité d'autoévaluation conclut que le programme *Pilotage du transport aérien, spécialisation avion* est partiellement pertinent à partir des données perceptuelles recueillies. Le Collège qualifie leur formation de pilote commercial d'adéquate pour accéder au marché du travail. Il considère tout de même que l'introduction d'opérations plus avancées en vol, par exemple l'atterrissage sur des pistes en gazon ou en terre, aurait pour effet de mieux préparer les étudiants au marché du travail. Une action a d'ailleurs été prévue au plan d'action à cet effet. De plus, selon les attentes des compagnies aériennes et des pilotes d'expérience consultés, une formation qui leur est spécifique, en lien notamment avec le vol aux instruments, serait souhaitée. Le Collège considère que les attentes des étudiants sont satisfaites et que les diplômés s'intègrent de manière satisfaisante au marché du travail.

Dans son rapport, le Collège précise qu'au terme de sa formation, le diplômé peut occuper un poste de pilote, notamment pour des compagnies effectuant des travaux aériens de même que des opérations de taxi et de navette aériens, en conformité avec le *Règlement de l'aviation canadienne*. La licence de pilote obtenue étant considérée comme générale, le diplômé doit poursuivre sa formation s'il souhaite obtenir une annotation supplémentaire lui permettant, par exemple, de devenir instructeur. De plus, en passant les examens appropriés et en cumulant 1 500 heures de vol, le diplômé du programme pourra accéder aux postes de pilote des lignes aériennes. Dans son analyse, le comité d'autoévaluation a constaté que le nombre d'heures de formation du programme est supérieur à celui de la moyenne des autres collèges en aviation. Le Collège considère donc que son programme prépare mieux ses diplômés au marché du travail. Les heures supplémentaires seraient notamment consacrées à développer le savoir-être en lien avec l'attitude et la ponctualité des futurs pilotes dans l'exercice de leurs fonctions, ce qui constitue un aspect essentiel de

la profession selon les réponses obtenues de la part des répondants de l'Association québécoise du transport aérien. De plus, selon le rapport, l'importance accordée à la section sur les vols aux instruments représente plus du double des heures de la moyenne des autres collèges en aviation. Le Collège privilégie cette phase de la formation sachant que le vol aux instruments constitue une part importante du travail de pilote au sein des lignes aériennes et que ce secteur d'emploi est présentement en pénurie de main-d'œuvre.

C'est comme membre de l'Association québécoise du transport aérien que le Collège entretient des liens avec les employeurs actuels et potentiels de ses diplômés. Un contact informel avec ces derniers est maintenu, généralement par l'entremise du directeur des ventes et à travers les réseaux sociaux. De plus, lors de besoins ponctuels pour la formation avancée, il arrive que le Collège retienne les services d'anciens étudiants du programme comme instructeur. Le Collège confirme, dans son rapport, qu'il ne dispose actuellement d'aucun moyen de faire le suivi du taux de placement de ses diplômés. Conscient de l'importance de conserver un lien avec ceux-ci, le Collège a prévu une action à cet effet dans son plan d'action. Ainsi, en prévision des prochaines évaluations de programme qu'il réalisera, afin de mieux documenter les aspects en lien avec les besoins du marché du travail, la Commission **invite** le Collège à structurer et formaliser ses mécanismes de liaison avec les employeurs et les diplômés.

La Commission juge que le programme est pertinent. Ce programme répond aux besoins des employeurs et aux attentes des étudiants.

## **La cohérence du programme**

Ce critère permet d'examiner la structure et le contenu du programme et, en particulier, la relation entre les activités d'apprentissage et les compétences à développer, l'articulation de la séquence de cours en fonction de la progression des apprentissages ainsi que la charge de travail des étudiants.

Le comité d'autoévaluation juge que le programme *Pilotage du transport aérien, spécialisation avion* est cohérent. Les données compilées sur le programme permettent au Collège d'affirmer que la formation est adéquate par rapport à celles offertes dans d'autres institutions. En outre, il estime que le nombre d'heures consacrées à chacune des compétences est suffisant à la lumière des informations recueillies auprès des instructeurs. De plus, le Collège a développé un outil d'ordonnancement des leçons, qu'il appelle logigramme. Considéré comme essentiel, il répond aux besoins des étudiants, des instructeurs et de l'équipe de soutien administratif.

Le programme compte 14 compétences prises en charge dans 13 cours. Dix de ces compétences étant identiques à celles du DEC de référence, la Commission estime que les objectifs et les standards correspondent au niveau collégial. Une compétence est

généralement visée par plusieurs cours. Le comité d'autoévaluation a tenu à souligner que les plans de cours, bien qu'ils soient disponibles, ne sont utilisés ni par les instructeurs ni par les étudiants. Le plan d'action prévoit donc qu'une réflexion soit menée afin de trouver une façon de rendre les plans de cours plus utiles. Par ailleurs, les collèges d'aviation doivent se conformer aux exigences de Transports Canada à qui revient la responsabilité de la délivrance des différentes licences de pilote. L'organisme fédéral s'assure de la conformité réglementaire, notamment à l'égard des contenus de cours au sol et en vol. C'est aussi Transports Canada qui doit sanctionner les examens, tant théoriques que pratiques, pour l'obtention de la licence de pilote. L'élaboration institutionnalisée des plans de cours, du matériel didactique et des activités d'évaluation relève de la Direction des études. Le défi pour celle-ci consiste à répondre aux exigences de Transports Canada, tout en respectant fidèlement les objectifs et les standards du programme. La Commission constate que les instructeurs, comme les étudiants et tout le personnel, se disent bien informés des différentes étapes du cheminement dans le programme et des objectifs à atteindre au regard des exigences de Transports Canada. Elle souligne en outre que l'organisation logistique et pédagogique de la formation, à l'aide de la plateforme informatique du Collège et du logigramme, intègre l'approche-programme afin d'établir des liens entre les activités de formation et les exigences de Transports Canada. Cependant, la Commission note que les plans de cours servant à établir la relation entre les activités du programme et les compétences à développer ne sont pas utilisés, et tant les instructeurs que les étudiants admettent connaître peu ces compétences contenues dans le cahier de programme. Pour ces raisons,

*la Commission recommande au Collège d'assurer une meilleure cohérence de son programme en faisant en sorte que les liens entre les cours et les compétences soient clairement établis et communiqués aux instructeurs, aux étudiants et aux autres intervenants du programme.*

La correspondance est assurée entre les leçons de chacun des cours durant les six sessions du programme. Pour y arriver, le Collège utilise le logigramme, qui répond spécifiquement aux besoins de formation, tant en termes d'arrimage des contenus des cours que de logistique en lien avec l'utilisation des avions et des différentes ressources au cours de la formation (instructeurs, locaux, équipements, maintenance, etc.). Ces logigrammes, élaborés par session et par cohorte, servent de guide détaillé des apprentissages et permettent aux étudiants d'établir des liens clairs entre les différentes notions théoriques et la pratique. Le comité d'autoévaluation souligne que cet outil, utile et pertinent, constitue l'élément essentiel de l'organisation pédagogique au Collège, ce que la Commission a pu valider lors de la visite. De plus, chaque étudiant sait en tout temps où il se situe dans son cheminement grâce à la plateforme informatique. Compilant en temps réel toutes les activités de chacun des étudiants, le logiciel fait également office de moyen de communication officiel entre les différents intervenants dans la formation. Il assure donc

la cohérence au quotidien en diffusant la version la plus à jour des logigrammes et en tenant les parties prenantes informées de tout changement dès qu'il survient.

En se basant sur le sondage de satisfaction que les étudiants remplissent à la fin de chaque session, le comité d'autoévaluation s'est attardé au nombre d'heures de travail à la maison réalisé par les étudiants. Cependant, constatant des réponses très variables d'un étudiant à l'autre, le comité d'autoévaluation a conclu que la pondération est juste pour certains cours et ne l'est pas pour d'autres. Aussi, l'information nécessaire pour en juger n'était pas toujours disponible. La révision des pondérations de plusieurs cours fait l'objet d'une action identifiée dans le plan d'action. Lors de la visite, les étudiants interrogés se sont dits bien informés des objectifs à atteindre au regard des exigences de Transports Canada grâce au logigramme et à la plateforme informatique du Collège. Ils ont également tenu à souligner le soutien et le suivi de la Direction des études à cet égard.

La Commission juge que le programme est partiellement cohérent.

## **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**

Ce critère permet d'examiner l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs des activités d'apprentissage et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants de même que l'encadrement des étudiants et la disponibilité des professeurs pour permettre aux étudiants d'atteindre les objectifs du programme.

À partir du sondage de perception soumis aux étudiants à la fin des phases de la formation, le comité d'autoévaluation juge que les méthodes d'enseignement et l'encadrement pédagogique des étudiants sont adéquats.

Tout le matériel pédagogique utilisé par le Collège est institutionnalisé. Le comité d'autoévaluation a procédé à l'analyse du contenu des cours, tant pratiques que théoriques, incluant le matériel pour l'instruction préparatoire au vol. Les diaporamas associés aux cours théoriques sont à la disposition de chaque instructeur qui peut, si nécessaire, suggérer des modifications selon un mécanisme de correction établi. Au cours de ses travaux, le comité d'autoévaluation a constaté que ce mécanisme était peu efficace, ce qui a amené le Collège à l'améliorer, notamment en ce qui a trait à la désignation d'un responsable de l'application des correctifs. Le plan d'action est d'ailleurs doté d'une action à l'effet de compléter la mise en place du mécanisme amélioré de correction du contenu des cours théoriques et d'appliquer les contrôles appropriés pour s'assurer de son efficacité. Également standardisé, l'enseignement pratique s'appuie essentiellement sur le logigramme qui permet à l'étudiant de connaître l'ensemble des exercices préparatoires aux différentes évaluations de vol prévues au programme. Construits de façon à assurer

une gradation du degré de difficulté, ces exercices respectent les guides d'enseignement en vol de Transports Canada pour les différentes phases de formation d'un pilote. L'enseignement individualisé, propre aux cours pratiques en vol, permet aux instructeurs de répondre précisément aux besoins de chaque étudiant et d'assurer un suivi étroit de la progression de chaque étudiant. Les étudiants rencontrés lors de la visite ont confirmé qu'ils étaient satisfaits des méthodes pédagogiques utilisées et que les enseignants étaient disponibles pour eux.

Le Collège a mis en place différents services pour intégrer les étudiants au programme et à leur nouvel environnement ainsi que pour soutenir leur cheminement scolaire. Les cohortes étant constituées d'une proportion importante d'étudiants étrangers, des services spécifiques, sous la responsabilité d'une ressource mise à leur disposition, leur sont offerts afin de faciliter leur intégration au pays et dans la région. Toute demande d'étudiants, transmise à une adresse courriel prévue à cet effet, est reçue par un responsable dont le travail est de l'acheminer à la ressource la plus appropriée pour y répondre. Pour les examens médicaux requis par Transports Canada, le Collège retient les services d'un médecin qui se rend sur place. Le personnel du Collège est joignable sur une plateforme de messagerie instantanée et le responsable de la vie étudiante offre un soutien 24 heures sur 24 en cas d'urgence. Selon la nature de la demande, les étudiants peuvent communiquer directement avec leurs instructeurs. Les messages de la Direction sont transmis aux étudiants et au personnel par l'entremise de la plateforme informatique. Le cheminement scolaire de chacun des étudiants est suivi de près par l'équipe d'instructeurs en fonction des objectifs à atteindre. À cet effet, un courriel de suivi des heures de vol est transmis aux étudiants régulièrement et une rencontre est tenue toutes les deux semaines. De plus, une fois par session, les étudiants sont rencontrés pour faire le point sur les objectifs des cours théoriques. Les étudiants rencontrés ont manifesté leur satisfaction à l'égard des mesures de soutien qui leur sont offertes par le Collège. Finalement, dans le cas où un étudiant éprouverait des difficultés majeures à poursuivre le programme, le Collège a prévu des solutions menant soit à une licence de pilote hors AEC ou à un travail autre que celui de pilote, mais en lien avec le milieu de l'aviation.

Le Collège a repris les séances d'études supervisées gratuites tenues les fins de semaine, qui avaient été suspendues dans le contexte de la pandémie. Les étudiants ayant subi un échec à un examen sont invités par le registraire, par courriel, à y participer. Cette mesure a semblé faire l'unanimité auprès des étudiants rencontrés.

La Commission juge que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont adéquats.

## **L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières**

Ce critère permet d'examiner, au regard des besoins du programme, le nombre de professeurs et leurs qualifications, la contribution du personnel professionnel et de soutien, le perfectionnement et l'évaluation du personnel, l'accès à des aménagements et à des équipements adéquats et la suffisance des ressources financières.

Le comité d'autoévaluation, en se basant sur les questionnaires analysés et les rencontres tenues, juge que les ressources matérielles, humaines et financières du programme sont adéquates.

Les instructeurs du programme travaillent au Collège à temps plein et ils ont, pour la plupart, suivi leur formation de pilote au Collège. Ils se sont qualifiés pour devenir instructeurs, selon une classe spécifique, en obtenant les annotations supplémentaires requises par Transports Canada. Ainsi, le Collège emploie une vingtaine d'instructeurs, d'instructeurs-superviseurs et un chef instructeur dont les responsabilités varient en fonction du poste occupé. Le rapport mentionne que le nombre d'instructeurs est suffisant pour atteindre les objectifs du programme et que leurs qualifications sont adéquates. Variant en fonction de la phase de la formation, le ratio étudiants-instructeur favorise un apprentissage de qualité, selon l'analyse du comité d'autoévaluation. Les instructeurs, comme les étudiants, en ont témoigné durant la visite. Le Collège retient, au besoin, les services d'instructeurs chargés de cours pour les formations théoriques avancées et recourt à l'embauche d'instructeurs occasionnels pour combler une session de vol lorsque nécessaire.

Le Collège estime qu'il dispose d'un personnel professionnel et de soutien dont les compétences sont suffisamment diversifiées pour répondre aux besoins du programme. À titre d'exemple, concernant l'autorisation des vols, le Collège prévoit un substitut au chef instructeur en cas d'indisponibilité de sa part. Lors de sa visite, la Commission a rencontré les intervenants occupant diverses fonctions au sein du Collège. Le registrariat, la coordination scolaire et la coordination des affaires étudiantes font partie des fonctions typiques retrouvées dans tout collège. Divers autres postes existent pour combler des besoins propres aux spécificités du programme telle la gestion des horaires, qui pose un défi particulier dans un contexte où les nombreuses ressources impliquées doivent être synchronisées en fonction du cheminement des étudiants et selon les aléas de la météo. Le responsable de la gestion des horaires, assisté d'horairistes, assure la planification des heures de vol. Les avions devant être soumis à des inspections et à des entretiens rigoureux selon une planification déterminée, le département de maintenance, composé de mécaniciens et de préposés au magasin des pièces, est étroitement impliqué. Les répartiteurs de vol sont chargés de transférer les appareils entre la rampe et le hangar de maintenance alors que les agents de rampe s'assurent, entre autres, que les avions sont adéquatement entreposés sur la rampe. Ces fonctions, principalement assumées par

des étudiants que le Collège emploie à temps partiel, permettent en plus une meilleure compréhension des activités d'une entreprise d'aviation. Les compétences des personnes rencontrées sont suffisamment diversifiées pour répondre aux besoins du programme et quelques employés cumulent plus d'une fonction.

Une équipe de planification voit à estimer le nombre d'instructeurs requis en anticipant les besoins générés par les inscriptions des étudiants. Le cas échéant, un processus de formation est mis en œuvre afin que les pilotes intéressés se qualifient pour le poste d'instructeur selon les exigences de Transports Canada. Le recrutement s'effectue principalement auprès de diplômés du programme et la formation supplémentaire hors AEC donnée à l'interne mène à l'obtention de l'annotation d'instructeur, si le candidat réussit avec succès les examens qui y sont reliés. Si nécessaire, le Collège embauche des instructeurs détenant les annotations requises, obtenues d'une autre institution. Une entrevue d'embauche est alors tenue et le chef instructeur s'assure des compétences du candidat en dispensant systématiquement une formation préalable à la prestation de cours au sol ou en vol. Tous les instructeurs, qu'ils soient issus du Collège ou qu'ils proviennent de l'extérieur, sont soumis à des évaluations régulières. Le Collège gère le degré de qualification de chacun des instructeurs à l'aide de la plateforme informatique, qui lui permet de s'assurer que les cours sont donnés par les instructeurs disposant des qualifications appropriées. Transports Canada s'assure de la rigueur du suivi effectué par le Collège en procédant à un audit annuel des dossiers des instructeurs. Pour ce qui est de l'évaluation des instructeurs, les étudiants ont la possibilité de s'exprimer lors d'un sondage qui leur est soumis en fin de session. De plus, le chef instructeur de vol a la responsabilité d'évaluer tous les instructeurs annuellement selon la méthode décrite dans le manuel d'exploitation. Intégré à la plateforme informatique, le suivi de ces évaluations est directement lié aux qualifications des instructeurs, pouvant même les empêcher d'enseigner s'ils n'ont pas été évalués selon le calendrier établi ou si leurs évaluations ne sont pas satisfaisantes. Pour ce qui est de la pédagogie, l'examen de Transports Canada menant à l'annotation pour devenir instructeur évalue la maîtrise des principes fondamentaux de l'enseignement. La Commission note toutefois que le Collège offre peu d'encadrement et de soutien sur ce plan à ses instructeurs. La Commission **invite** donc le Collège à s'assurer que ses instructeurs bénéficient d'un encadrement pédagogique, et à prévoir pour eux un perfectionnement approprié.

Les ressources matérielles gérées par le Collège répondent aux exigences du programme et sont suffisantes pour assurer son bon fonctionnement selon le comité d'autoévaluation. Celui-ci base notamment ses conclusions sur les affirmations de l'équipe chargée de la planification de l'utilisation des avions et des simulateurs. Les instructeurs et les étudiants rencontrés ont manifesté leur satisfaction disant que les ressources matérielles dédiées au programme étaient suffisantes et accessibles. Le Collège dispose donc d'avions, de simulateurs, d'un atelier de maintenance agréé et de bâtiments qui sont dédiés presque

entièrement à la formation et dont la majeure partie dessert les besoins du programme évalué.

Depuis la mise en œuvre du programme, le Collège a procédé à une relocalisation de ses installations à Gatineau et a mis fin à ses opérations au campus de Drummondville. Lors de la visite, qui s'est tenue à Gatineau, le comité de visite a été à même d'apprécier la qualité de l'ensemble des infrastructures du Collège. Une nouvelle bâtisse était en construction pour accueillir une clientèle en croissance.

La Commission juge que les ressources humaines, matérielles et financières répondent aux besoins du programme.

### **L'efficacité du programme**

Ce critère permet d'examiner la réussite des cours et la diplomation des étudiants par rapport aux objectifs et standards visés, de même que la maîtrise, par les diplômés, des compétences visées par le programme.

Le comité d'autoévaluation juge que le programme est efficace étant donné le taux de diplomation. De plus, dans un sondage destiné aux finissants, les répondants travaillant comme instructeurs au Collège se sont dits bien préparés pour devenir instructeurs au terme de leur formation de pilote.

Pour recruter ses étudiants, le Collège possède une équipe des ventes et du marketing qui gère le site Web, les réseaux sociaux, les communications et les ventes tant localement qu'à l'international. Œuvrant au développement des affaires comme au rayonnement, le département des ventes participe à des foires sur l'aéronautique à travers le monde, dont le Salon international de l'aéronautique et de l'espace de Paris-Le Bourget en France. De plus, il dispose de représentants et d'agents implantés dans divers pays qui ont pour tâche d'aller y présenter le programme.

Les candidats intéressés, d'abord choisis en fonction de leur profil scolaire, de leur relevé de notes et particulièrement de leurs résultats en mathématiques, sont rencontrés en entrevue afin de valider leur motivation, leur degré d'aisance en anglais et leurs capacités financières pour entreprendre un tel programme.

Tous les membres du personnel participent à la journée d'accueil organisée pour chacune des nouvelles cohortes au cours de laquelle les règles du Collège, rassemblées dans le *Guide de l'étudiant*, sont présentées. Une attention spéciale est accordée aux étudiants internationaux pour lesquels les particularités du Québec et de la région sont présentées. Le Collège organise, au cours de la fin de semaine qui suit, diverses activités d'intégration visant à créer un esprit de groupe au sein de la cohorte.



Le comité d'autoévaluation a analysé toutes les évaluations finales de cours. Il a constaté que toutes les questions étaient pertinentes, mais que les thèmes abordés dans le guide d'étude de Transports Canada n'étaient pas tous évalués. Ce constat a mené le Collège à mettre sur pied un comité chargé de rédiger des questions d'examen visant à s'assurer que chacun des sujets est abordé et que les questions correspondent, quant à la formulation et au niveau d'exigence, à celles des examens de Transports Canada.

Les taux de réussite des étudiants sont satisfaisants autant pour les évaluations dans les cours que pour celles imposées par Transports Canada. La comparaison des résultats de groupes issus de deux programmes différents a permis au comité d'autoévaluation de constater que les moyennes des résultats des groupes du programme *Pilotage du transport aérien - ATPL intégrée* (EWA.1F) sont beaucoup plus élevées que celles du programme évalué. Le comité d'autoévaluation attribue cette situation notamment au fait que la théorie des cours de la phase sur les vols aux instruments du programme *Pilotage du transport aérien - ATPL intégrée* est vue avant que les étudiants se présentent à l'examen de Transports Canada menant à la licence de pilote commercial. Il se demande si le nombre d'heures contact est suffisant étant donné l'importance de cet examen. Le Collège a donc prévu, dans son plan d'action, évaluer la possibilité de revoir l'ordre de certains cours ainsi que le nombre d'heures contact afin de favoriser la réussite de cet examen, qui est reconnu comme étant le plus difficile de la formation.

Le rapport précise que les 20 étudiants observés ont obtenu leur diplôme, ce qui représente un taux de diplomation de 100 %. Toutefois, le délai de diplomation a été supérieur à ce qui est normalement prévu. En effet, si 17 étudiants ont complété leur formation entre 24 et 36 mois, 3 ont dû la prolonger au-delà de cette période. Le rapport énonce différents facteurs expliquant cette situation, par exemple le contexte de pandémie, le délai supplémentaire demandé par Transports Canada pour le traitement des dossiers médicaux et l'indisponibilité des salles d'examens chez Transports Canada. Le Collège juge donc le taux de diplomation satisfaisant et considère qu'une proportion acceptable d'étudiants termine le programme dans les délais convenables.

La Commission juge que le programme est efficace.

## **La qualité de la gestion du programme**

Ce critère permet d'examiner les structures de gestion et l'exercice des fonctions de gestion, la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement de même que la mise en œuvre du programme.

Le comité d'autoévaluation juge que la gestion du programme est de qualité en précisant qu'il existe au Collège divers processus, manuels, guides et mécanismes de contrôle

connus et respectés par tous les employés. À titre d'exemple, le rapport énonce le processus d'encadrement des instructeurs et le système de contrôle en place, soit l'audit annuel de Transports Canada, qui assure un suivi rigoureux des compétences des instructeurs et des étudiants.

Le rapport présente l'organigramme à partir duquel le Collège répartit les responsabilités de gestion inhérentes à ses opérations. Les postes de chacun des départements de l'établissement y sont représentés et les liens hiérarchiques apparaissent clairement. Le partage des responsabilités et le processus décisionnel sont clairs et favorisent une gestion efficace du programme. Le chef instructeur joue un rôle prépondérant dans le respect des règles et des consignes de Transports Canada. Pour ce faire, il est appuyé par les instructeurs-superviseurs qui encadrent une partie des instructeurs et par une équipe chargée de la planification de l'utilisation des aéronefs et des simulateurs. De plus, les opérations sont soutenues par différents manuels auxquels tous les employés réfèrent, soit le manuel d'exploitation, le manuel de formation, des manuels de procédures et des manuels de Transports Canada. Le Collège s'assure ainsi de la qualité de l'exercice des fonctions de gestion et de l'efficacité des moyens de communication dans le but de favoriser le bon fonctionnement du programme.

Les communications sont assurées notamment par la plateforme informatique du Collège où les mémos officiels sont transmis de la Direction à l'ensemble des employés et aux étudiants. Le logigramme s'y trouve également et permet de bien intégrer l'ensemble des opérations reliées à la formation dans une approche-programme et de s'assurer du respect des règles de Transports Canada. Outre ce système de communication bien organisé, d'autres outils informatisés sont utilisés pour faire le suivi du cheminement scolaire des étudiants et des activités pédagogiques. Des rencontres mensuelles, sous la responsabilité du chef instructeur, sont tenues avec l'ensemble des instructeurs afin d'échanger sur le fonctionnement du programme et les enjeux y étant reliés. De plus, tous les nouveaux instructeurs obtiennent un encadrement de la part du chef instructeur et des instructeurs-superviseurs dans l'exercice de leur travail d'enseignement au sol ou en vol.

Les informations sur les objectifs du programme sont d'abord transmises aux étudiants lors d'une rencontre tenue en début de formation. Par la suite, les étudiants sont informés des activités de formation par la plateforme informatique et par le logigramme. Les autres outils mis à la disposition des étudiants sont peu utilisés, selon leurs commentaires lors de la visite. De plus, pour le Collège, la sécurité constitue une priorité absolue. La plateforme informatique assure d'ailleurs le contrôle des vols en fonction des différentes contraintes y étant reliées, dont fait partie la maintenance des avions.

La Commission juge que la qualité de la gestion du programme contribue adéquatement à l'atteinte des objectifs de sa mise en œuvre.

## Conclusion sur le programme

L'autoévaluation a permis au Collège de relever les points forts du programme et des points à améliorer et a mené à un plan d'action relié aux constats réalisés.

Au terme de l'évaluation du programme *Pilotage du transport aérien, spécialisation avion* du Collège Select Aviation, la Commission souligne l'organisation logistique et pédagogique de la formation offerte par le Collège à l'aide de sa plateforme informatique et du logigramme, en intégrant l'approche-programme afin d'établir des liens entre les activités de formation et les exigences de Transports Canada. Elle juge que le programme est de qualité. Elle juge également que le programme est pertinent, mais partiellement cohérent. Les méthodes pédagogiques utilisées et l'encadrement offert aux étudiants sont adéquats, les ressources humaines, matérielles et financières répondent aux besoins du programme. Le programme est efficace et sa gestion contribue adéquatement à l'atteinte des objectifs de sa mise en œuvre.

## **Évaluation de l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes***

Le regard critique posé par l'établissement se veut une occasion d'examiner la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP. Il permet également de vérifier si la politique est bien adaptée à sa situation particulière.

### **La conformité de l'application de la PIEP**

Le critère de conformité permet de vérifier si l'exercice des responsabilités respecte la politique et, en particulier, si l'évaluation du programme s'est déroulée selon le processus et les règles prévus dans la politique.

Selon le Collège, l'évaluation du programme s'est déroulée conformément aux modalités prévues à sa PIEP. Le comité d'autoévaluation a toutefois noté que la collecte de nombreuses données, prévue selon le *Guide de réalisation d'une autoévaluation de programmes d'études* auquel réfère la PIEP, ne lui est pas apparue pertinente et a considéré que d'autres informations devaient être collectées. Ainsi, se souciant de faire en sorte que l'évaluation établisse le portrait le plus juste possible du programme, le comité d'autoévaluation a choisi d'ajouter des objets d'évaluation reflétant des préoccupations spécifiques quant à la prestation et à la gestion du programme. Par conséquent, le Collège a prévu, dans son plan d'action, évaluer la pertinence des données prescrites dans son guide. Par ailleurs, la Commission témoigne du fait que le choix du programme a été conforme à ce qui est prévu dans la PIEP. Le mode d'évaluation choisi pour réaliser l'évaluation du programme a été mis en œuvre comme prévu et les responsabilités ont été assumées selon les prescriptions de la PIEP. Toutefois, le nombre de membres du comité d'autoévaluation à avoir rempli le questionnaire confidentiel destiné à l'émission d'un avis sur l'application de la PIEP ne correspond pas à ce qui est prescrit dans le *Guide de réalisation d'une autoévaluation de programmes d'études*.

La Commission estime que les éléments de non-conformité relevés sont mineurs et elle note que le Collège prévoit réviser sa politique sans toutefois en avoir fait mention explicitement dans son plan d'action. La Commission juge que l'application de la PIEP a été conforme aux dispositions qui y sont prévues.

### **L'efficacité de l'application de la PIEP**

Le critère d'efficacité permet de vérifier si les objectifs de la politique sont atteints et, en particulier, si l'application de la PIEP est propre à soutenir la prise de décisions relatives à

la gestion du programme, si elle conduit à un diagnostic juste et précis de l'état du programme et si elle mène à la détermination d'actions appropriées pour l'améliorer.

Le collège estime que le processus d'autoévaluation a été efficace et lui a permis d'établir un portrait juste du programme évalué. Cela a été rendu possible, notamment grâce à l'ajout d'objets d'évaluation par le comité d'autoévaluation, qui a estimé que les données prescrites par la PIEP dans le *Guide de réalisation d'une autoévaluation de programmes d'études* n'auraient pas permis, à elles seules, de répondre précisément à certains enjeux spécifiques au Collège.

La Commission a procédé à l'examen de l'efficacité de l'application que le Collège a faite de sa PIEP au moment d'évaluer son programme. En se fondant sur les informations contenues dans les documents déposés par le Collège et colligées auprès de l'ensemble des groupes rencontrés lors de la visite, elle estime que les données recueillies ne sont pas suffisantes pour permettre de conclure que le Collège a réalisé un portrait juste et précis de l'état du programme. En effet, la Commission note que les éléments relatifs aux liens entre les cours et les compétences qui affectent la cohérence du programme n'ont pas été spécifiquement identifiés dans le rapport d'autoévaluation. La direction a toutefois souligné ces éléments lors de la rencontre du comité de visite.

La Commission juge que l'application de la PIEP a été efficace.

## **Conclusion sur l'application de la PIEP**

L'autoévaluation a conduit le Collège à relever des points forts et des points à améliorer concernant l'application de la PIEP et a mené à l'élaboration d'un plan d'action.

## **Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation du programme et de l'application de la PIEP**

Dans son rapport, le Collège Select Aviation a présenté un plan d'action en lien avec les conclusions de l'autoévaluation réalisée, visant à améliorer la qualité du programme *Pilotage du transport aérien, spécialisation avion*. Le plan d'action a été adopté par la plus haute instance du Collège en tant que partie intégrante du rapport d'autoévaluation. En lien avec les constats réalisés à la suite de l'analyse, les actions prévues sont de nature à améliorer la qualité du programme. Pour chacune des neuf actions du plan d'action, des responsables ainsi qu'une échéance ont été précisés en plus d'une brève explication de la mesure énoncée.

## Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les six critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Pilotage du transport aérien, spécialisation avion* du Collège Select Aviation **est de qualité**. De plus, elle juge que l'application faite par l'établissement de sa PIEP, lors de l'évaluation de son programme, a été **conforme** et **efficace**.

La Commission estime que la démarche a permis au Collège d'établir un portrait complet du programme. Elle souligne l'effort notable du Collège pour la réalisation de l'exercice d'autoévaluation autant dans la rigueur de sa démarche que dans le respect des échéanciers étant donné le contexte particulier qui prévalait au moment de l'évaluation, soit la pandémie et la relocalisation des installations sur un autre campus. Toutefois, les faibles taux de réponse aux questionnaires n'ont pas permis de recueillir suffisamment de données pour conclure que le Collège a réalisé un portrait juste du programme ni que celui-ci traduit bien la réalité de son établissement. La Commission note également que le comité d'autoévaluation ne s'est pas limité à appliquer ce que prévoyait la PIEP en ce qui a trait aux données à collecter, mais a adapté les objets d'évaluation en fonction des enjeux particuliers auxquels le Collège faisait face au moment de l'évaluation.

La Commission juge que le programme est pertinent. Elle invite le Collège à structurer et formaliser ses mécanismes de liaison avec les employeurs et les diplômés. Par ailleurs, le programme est partiellement cohérent. La Commission souligne l'organisation logistique et pédagogique de la formation offerte par le Collège à l'aide de sa plateforme informatique et du logigramme, en intégrant l'approche-programme afin d'établir des liens entre les activités de formation dans le but d'atteindre les exigences de Transports Canada. Toutefois, elle recommande au Collège d'assurer une meilleure cohérence de son programme en faisant en sorte que les liens entre les cours et les compétences soient clairement établis et communiqués aux instructeurs, aux étudiants et aux autres intervenants du programme. Les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont adéquats et les ressources humaines, matérielles et financières répondent aux besoins du programme. Cependant, la Commission invite le Collège à s'assurer que ses instructeurs bénéficient d'un encadrement pédagogique, et à prévoir pour eux un perfectionnement approprié. Le programme est efficace et la qualité de sa gestion contribue à l'atteinte des objectifs de sa mise en œuvre.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'application de la PIEP, la Commission a relevé quelques éléments mineurs de non-conformité. De plus, les données recueillies par le Collège n'ont pas été suffisantes pour lui permettre de relever, dans son rapport d'autoévaluation, certains éléments affectant la cohérence de son programme, bien que la Direction les ait

soulignés lors de la visite. Néanmoins, le Collège a relevé des points forts et des points à améliorer concernant l'application de la PIEP.

Enfin, la Commission a analysé le plan d'action produit par le comité d'autoévaluation. Contenant des actions issues des conclusions du rapport d'autoévaluation, ce plan d'action précise les responsabilités ainsi qu'un échéancier permettant d'en assurer le suivi.

L'autoévaluation que le Collège Select Aviation a réalisée constitue la première de deux étapes préalables menant à l'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité interne qu'il devra réaliser d'ici quelques années. La mise en œuvre du plan d'action découlant de cette autoévaluation ainsi que la prise en compte de l'ensemble des avis et commentaires que la Commission a émis dans ce rapport aideront l'établissement à améliorer l'efficacité de ses mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d'études qu'il offre.



## **Les suites de l'évaluation**

En réponse à la version préliminaire du rapport concernant la première étape de l'Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, le Collège Select Aviation souscrit aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission.

Le Collège a apporté des précisions dont la Commission a tenu compte dans la version définitive de son rapport d'évaluation. Le Collège a également fait part à la Commission des actions menées concernant les points à améliorer. Ainsi, il a ajouté à son plan d'action plusieurs actions visant à prendre en charge tous les avis émis dans le rapport d'évaluation, et il a transmis à la Commission une mise à jour de ce plan. Enfin, le Collège indique que 9 des 18 actions contenues au plan sont en cours de réalisation.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées pour donner suite à la recommandation formulée dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

***Original signé***

Denis Rousseau, président

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**